



**COMMUNE DE SAINT-BENOIT**  
**APPEL À CANDIDATURES**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

*À titre précaire et révocable*

*En face de l'OTI-EST de Sainte-Anne*

*13 décembre 2020 de 6h à 13h*

---

**CAHIER DES CHARGES**

---

***Date limite de dépôts des dossiers : le 30 novembre 2020 à 12h00***

## PREAMBULE

La Ville de Saint-Benoît souhaite mettre en place une action intitulée le « Marché Paysan de Sainte-Anne ». Il s'agit de créer un espace de rencontre et d'échanges entre les producteurs, bénédictins et visiteurs de passage de la commune.

Le Marché de Sainte-Anne est un lieu d'accueil chaleureux et coloré qui garantit des produits en direct, allant du producteur au consommateur et une valorisation de la richesse et la diversité de notre terroir.

Ce marché aura lieu en contrebas du parking de l'Eglise de Sainte-Anne, le dimanche 13 décembre 2020 de 6h00 à 13h00 et a pour vocation de dynamiser le village.

Dans cette optique, la ville de Saint-Benoît organise une mise en concurrence pour l'attribution de 10 (dix) emplacements de 4mx4m.

Le présent cahier des charges comportent trois parties :

- **Première partie - Conditions Générales** : objet et modalités de la consultation
- **Deuxième partie - Conditions particulières** : modalités de l'occupation temporaire du domaine public.
- **Troisième partie - Annexes**

# SOMMAIRE

---

## **PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION.....3**

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC.....3	3
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURES.....3	3
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE.....4	4
ARTICLE 4 - EXAMEN DES CANDIDATURES.....5	5
ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L’AUTORISATION.....5	5

## **DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.....5**

ARTICLE 1- MISE A DISPOSITION.....5	5
ARTICLE 2 – MESURES SANITAIRES .....6	6
ARTICLE 3 – DESCRIPTION TECHNIQUE.....6	6
ARTICLE 4 - CARACTERE PERSONNEL DE L’OCCUPATION.....6	6
ARTICLE 5 - DUREE DE L’EXPLOITATION .....6	6
ARTICLE 6 - REDEVANCE.....6	6
ARTICLE 7 - ENTRETIEN ET RESTRICTION.....6	6
ARTICLE 8 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE.....6	6
ARTICLE 9 – LITIGES.....7	7

## **TROISIEME PARTIE – ANNEXES.....7**

ANNEXE 1 - COURRIER DE DEMANDE D'OCCUPATION.....8	8
ANNEXE 2 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR.....9	9
ANNEXE 3 - FICHE DE PRESENTATION.....10	10

---

## **PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION**

### ***ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC***

Ville de Saint-Benoît  
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61  
97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

### ***ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURES***

Cet appel à candidatures a pour objet l'occupation contractuelle d'un emplacement sur le domaine public communal en face de l'OTI-EST à Sainte-Anne, moyennant le versement d'une redevance de 3€/m<sup>2</sup> qui sera encaissée par le régisseur municipal de la Ville.

L'appel à candidatures ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics. Il est basé sur le présent cahier des charges et les différents éléments auxquels il fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de définir les conditions d'exploitation.

Cette procédure est organisée et suivie par :

Direction de la Stratégie Economique et Touristique  
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61  
97 470 SAINT-BENOIT  
[economie.tourisme@ville-saintbenoit.re](mailto:economie.tourisme@ville-saintbenoit.re)

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public peut se faire par écrit auprès du service dont les coordonnées figurent ci-dessus au plus tard le vendredi 27 novembre 2020 à 12h00.

*Appel à candidatures*

*Cahier des Charges*

### ***ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE***

Vous pourrez vous procurer le présent cahier des charges au service de la Stratégie Economique et Touristique de la Ville de Saint-Benoît ou tout simplement sur notre site internet : [www.saint-benoit.re](http://www.saint-benoit.re). Il sera remis gratuitement à chaque candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Un courrier de demande** d'occupation contractuelle dans un emplacement pour un commerce ambulant (Annexe 1),
- **Un justificatif** ou **une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat à satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2),
- **Une fiche de présentation des prestations** : les moyens humains, produits commercialisés et grille tarifaire des produits vendus (Annexe 3),
- **Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K'bis)** délivré par les services du greffe du tribunal de commerce datant de moins de 6 mois ou de la carte professionnelle ou un relevé de la Mutuelle Sociale Agricole.
- **Une attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle** en cours de validité,
- **Une copie d'une pièce d'identité** en cours de validité.

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

Il est conseillé au candidat de joindre des photos pour illustrer le stand.

Votre proposition devra :

- être envoyée par pli recommandé avec avis de réception postale au 21 bis Rue Georges Pompidou – BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT,
- ou déposée sur place à la Direction de la Stratégie Economique et Touristique contre récépissé.

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 8h00 à 12h00

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

#### ***ARTICLE 4 - EXAMEN DES CANDIDATURES***

L'examen des candidatures se fera par une commission constituée de l'adjoint au Maire délégué aux Affaires Générales, aux Finances et à la Relance Economique et Touristique, de l'adjoint délégué à l'Agriculture et au Développement Rural, de l'élue déléguée à l'Artisanat Local et Produits du Terroir, du Cabinet du Maire, de la Direction de la Stratégie Economique et Touristique.

Les critères d'évaluation des candidatures sont les suivants :

- Être producteur (40%),
- Avoir une qualité des prestations proposées (30%) comprenant produit de d'excellence et de saison, diversité et originalité, fraîcheur et esthétique de présentation,
- La politique de prix (30%).

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la ville de Saint-Benoît se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

#### ***ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION***

Les choix de la commission mentionnés à l'article précédent feront l'objet d'un appel téléphonique aux candidats retenus afin de venir signer leurs conventions d'occupation temporaire du domaine public.

### **DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

#### ***ARTICLE 1 - MISE A DISPOSITION***

L'occupant est autorisé à occuper un emplacement en face de l'OTI-EST à Sainte-Anne, sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

L'occupant devra installer son commerce dans la limite du périmètre concédé soit un emplacement de 4mx4m par producteur et devra se soumettre au respect des arrêtés municipaux portant règlementation de la circulation et du stationnement et d'interdiction de vente et de consommation d'alcool pour ce marché.

*Appel à candidatures*

***Cahier des Charges***

## ***ARTICLE 2 – MESURES SANITAIRES***

Il appartient à l'occupant de respecter les mesures sanitaires actuelles incluant principalement le respect des distanciations sociales et la mise à disposition de gel hydro alcoolique à portée des consommateurs. Un protocole sanitaire sera transmis à chacun des candidats.

L'occupant devra préconiser des paniers fraîcheur déjà prêt pour la vente afin de réduire au maximum les contacts physiques entre le consommateur, les produits proposés et lui.

## ***ARTICLE 3 – DESCRIPTION TECHNIQUE***

Un marquage au sol avec une numérotation des emplacements sera proposé sur le site. L'attribution des emplacements se fera par tirage au sort sur site (date à confirmer) avant la tenue du marché.

## ***ARTICLE 4 - CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION***

L'autorisation est accordée à titre personnel. Par conséquent, il demeure seul responsable des relations contractuelles qu'il a engagées avec la municipalité.

La Ville se réserve le droit de faire contrôler le respect des attributions d'emplacement par la Police Municipale.

## ***ARTICLE 5 - DUREE DE L'EXPLOITATION***

L'autorisation est accordée pour la période du **dimanche 13 décembre de 6h à 13h.**

## ***ARTICLE 6 – REDEVANCE***

La redevance est de 3€/m<sup>2</sup>. Elle sera encaissée par le régisseur municipal.

## ***ARTICLE 7 - ENTRETIEN ET RESTRICTION***

L'occupant devra prendre toutes dispositions pour l'entretien et l'élimination des déchets.

L'occupant s'engage à ne pas vendre d'alcool conformément à l'arrêté qui sera pris à cet effet.

## ***ARTICLE 8 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE***

L'occupant devra contracter une assurance multirisques et couvrant sa responsabilité civile.

La commune ne saurait être responsable de toute dégradation ou dommages subis par l'exploitant à l'occasion d'actes de malveillance ou en raison de catastrophes naturelles.

*Appel à candidatures*

*Cahier des Charges*

## ***ARTICLE 9 – LITIGES***

En cas de litiges portant sur l'interprétation de ce présent cahier des charges, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif, mais, seulement après épuisement des voies amiables.

## **TROISIEME PARTIE – ANNEXES**

*Appel à candidatures*

*Cahier des Charges*

Mme/M. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

à

Monsieur le Maire  
De la ville de Saint-Benoît  
Hôtel de ville  
21 bis Rue Georges Pompidou  
BP 61  
97470 SAINT-BENOIT

Objet : "Marché de Sainte-Anne" - Dossier de candidature

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à l'appel à candidatures publié sur le site de la ville dans le cadre de l'action "Marché de Sainte-Anne" prévue le dimanche 13 décembre 2020, j'ai le plaisir de vous adresser mon dossier de candidature.

Vous trouverez en pièces jointes les éléments demandés dans le cahier des charges.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature*

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, \_\_\_\_\_  
représentant légal de la Société \_\_\_\_\_ au capital social de  
\_\_\_\_\_ €, immatriculée au registre du commerce sous le  
n° SIREN \_\_\_\_\_, dont le siège social est situé  
au \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

certifie sur l'honneur que la Société \_\_\_\_\_ est en situation  
régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal de la société  
et Cachet de la société

